



**Programme des
Nations Unies
pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5/Add.1
10 novembre 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU
FONDS MULTILATERAL AUX FINS DE
L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Vingt neuvième réunion
Beijing, 24-26 novembre 1999

Additif

**RAPPORT SUR L'EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE 1999-
EN MATIERE DE SURVEILLANCE ET D'EVALUATION**

Le présent additif contient les résumés préliminaires des conclusions et recommandations issues des évaluations des projets de renforcement des institutions et des projets du secteur de la réfrigération.

PREMIERE PARTIE - PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

I. Introduction

1. Le présent document donne un aperçu général des principales conclusions et recommandations des trois équipes d'évaluation qui se sont rendues dans 17 pays en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie. On trouvera des informations détaillées sur l'échantillon de projets de renforcement des institutions visités dans le rapport sur l'exécution du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation présenté au Comité exécutif à sa 29e réunion (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5).

2. Le mandat des équipes a été défini dans le cadre de l'étude théorique effectuée par une agence-conseils. Il a été présenté au Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances dans un rapport provisoire sur l'exécution du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation présenté au Comité exécutif à sa 28e réunion (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/16, pp). Le Sous-Comité a examiné ces questions et les a mieux explicitées dans le rapport qu'il a soumis au Comité exécutif à sa 28e réunion (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/4, par. 49 à 51). Ces questions ont servi à structurer les interviews dans les services de l'ozone et à préparer les études de cas ainsi que les rapports de synthèse.

3. Le mandat défini dans le cadre de l'étude théorique et explicité par le Sous-Comité était assez élargi et couvrait les principales questions suivantes:

- a) Déterminer si le rôle joué par le service national de l'ozone de l'Etat et la position qu'il occupe peuvent lui permettre de contribuer effectivement à la mise en oeuvre des engagements pris par le pays au titre du Protocole de Montréal;
- b) Etablir si les ressources humaines et financières allouées aux services nationaux de l'ozone par les gouvernements et le Fonds multilatéral leur suffiront pour accomplir leurs fonctions; le Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances a jugé indispensables les fonds de contrepartie fournis par les gouvernements en échange de l'assistance du Fonds multilatéral;
- c) Procéder à des analyses pour voir si les procédures et modalités de planification et d'établissement de budget tiennent suffisamment compte de la nécessité de faire preuve de souplesse dans l'application du plan de travail tout en s'assurant que la rigueur et la responsabilité fonctionnelle ainsi que l'appropriation nationale du processus de planification et d'exécution s'en trouvent renforcés;
- d) Examiner le système de surveillance, de collecte de données et d'établissement de rapports ainsi que l'engagement pris par les pays visés à l'article 5 de donner la priorité aux questions concernant l'ozone en mettant en place des cadres institutionnels et réglementaires permettant d'atteindre les objectifs du Protocole de Montréal;

- e) Examiner le rôle joué par les services nationaux de l'ozone en tant qu'organe de liaison entre les agents d'exécution et les entreprises locales et analyser leurs relations avec les agents d'exécution et les réseaux régionaux;
- f) Veiller à ce que le rapport d'évaluation contienne des recommandations applicables.

4. Le mandat ci-dessus appelle une évaluation globale et prospective qui porte non seulement sur les résultats des activités passées mais aussi sur la question de savoir si les conditions et le cadre organisationnel des services nationaux de l'ozone sont propres à leur permettre d'aider effectivement les pays visés à l'article 5 à se conformer aux prescriptions et à assurer une élimination rapide. Cette approche pourrait certes être considérée comme étant trop élargie pour permettre une évaluation approfondie dans les courts délais impartis pour les enquêtes sur le terrain, mais les consultants ont réussi à déterminer les principales questions, dont certaines exigent une analyse plus poussée avant de déboucher sur des recommandations applicables. Néanmoins, certaines recommandations concrètes ont déjà été formulées dans les projets de rapport d'évaluation qui sont actuellement préparés en vue d'être soumis à l'examen des agents d'exécution et des services nationaux de l'ozone. Une fois leurs vues recueillies, un rapport d'évaluation final de synthèse, y compris un plan d'action pour le suivi des résultats de l'évaluation, sera présenté au Comité exécutif à sa 30e réunion.

II. Elaboration de projets, planification et liens avec les programmes de pays

5. Il existe un lien étroit entre les programmes de pays et les descriptifs de projets de renforcement des institutions. Les programmes de pays ont été généralement adoptés avant l'approbation des projets de renforcement des institutions. Alors que dans de nombreux pays les projets de renforcement des institutions se trouvent dans leur deuxième ou troisième phase, les programmes de pays n'ont pas encore été mis à jour. On ne peut établir un lien plus étroit entre les objectifs des programmes de pays et les projets de renforcement des institutions que si les premiers sont révisés. Seulement deux pays (la Chine et la Malaisie) préparent la mise à jour de leurs programmes de pays; dans d'autres, comme le Mexique, on fait preuve de scepticisme quant à la nécessité et à l'utilité d'une révision. Dans 75 pays, dont de nombreux pays à faible consommation, un plan de gestion des frigorigènes a été élaboré avec le concours financier du Fonds multilatéral et l'appui technique du PNUD et du PNUE ainsi que de certains donateurs bilatéraux, dont le Canada et l'Allemagne. Le plan préconise une approche globale en matière d'élimination des CFC et comprend l'élaboration d'un cadre juridique approprié.

6. *Néanmoins, les trois équipes d'évaluation ont recommandé que les programmes de pays soient mis à jour afin de réévaluer la stratégie nationale concernant l'ozone en vue d'adopter, pour la période après l'élimination, une approche intégrée en matière de conformité et d'élimination totale faisant intervenir à la fois des contrôles directs et indirects ainsi que des projets d'investissement et des projets ne portant pas sur des investissements.*

7. *La mission effectuée en Afrique a souligné que pour déterminer le niveau des ressources financières nécessaires à l'avenir pour les projets de renforcement des institutions, il faudrait non seulement tenir compte de la quantité d'ODS consommée par les pays à faible*

consommation mais aussi de leurs besoins particuliers, de leurs difficultés et des activités que les services nationaux de l'ozone doivent entreprendre pour les surmonter, sans donner toutefois plus de détails.

8. La mission effectuée en Amérique latine a découvert que dans les descriptifs de projet, les liens entre les objectifs, les résultats et les activités n'étaient pas assez clairement expliqués, en particulier pour les projets exécutés par le PNUD. A cet égard, *la mission a recommandé que le secrétariat examine, en collaboration avec les agents d'exécution, la formule type pour les futurs projets de renforcement des institutions ou leur renouvellement. La formule révisée devrait montrer plus clairement les liens entre les objectifs, les résultats et les activités.* La mission pour l'Afrique a découvert que les services nationaux de l'ozone en particulier souhaitent voir les activités assorties de calendriers, comme cela est déjà prévu dans la présentation des plans d'action qui font partie de demandes de prorogation, de sorte à obtenir l'engagement de leur gouvernement et à s'assurer que leurs supérieurs approuveront les dépenses du projet plus facilement. Certains pays d'Asie ont également montré qu'ils préféreraient des plans de travail clairement structurés tout en faisant preuve de souplesse en cas de changement de priorités.

9. *Les missions pour l'Afrique et l'Asie ont recommandé, outre un plan de travail bien structuré, la possibilité de révisions budgétaires. Parallèlement, tout en élaborant le projet, l'agent d'exécution devrait tenir compte de la situation propre à chaque pays en vue de l'adoption d'une approche plus structurée ou plus souple. La mission pour l'Asie a recommandé que tous les agents d'exécution participent à l'élaboration des plans de travail pour les projets de renforcement des institutions avec l'organisme chargé directement de l'exécution du projet.*

10. *La planification de toute phase d'extension devrait se fonder sur une évaluation indépendante de la phase précédente, suivie d'un atelier de planification au cours duquel cette phase serait examinée avec la participation des parties prenantes locales et d'un représentant de l'agent d'exécution.*

11. *La mission pour l'Amérique latine souligne que la pratique consistant à intégrer les plans de travail annuels concernant l'ozone aux programmes du ministère ou de l'institution dont relève le service national de l'ozone favorise la responsabilité institutionnelle et le processus d'internalisation.*

III. Position, influence et crédibilité des services nationaux de l'ozone et contribution à l'amélioration du cadre juridique pour l'élimination des ODS

12. Les missions ont constaté que la plupart des services nationaux de l'ozone relèvent du ministère de l'environnement, ce qui signifie qu'ils sont intégrés au processus de décision, bien qu'ils se situent généralement à un niveau relativement bas de la hiérarchie et ont un accès limité aux décideurs au plus haut niveau, à l'exception de grands pays comme la Chine, l'Inde ou le Mexique, ou de certains petits pays comme le Chili, Maurice, le Ghana et la Tunisie. En Chine et en Inde, un système complexe de mécanismes de consultation et de prise de décision a été mis en place; il regroupe des scientifiques et des spécialistes de diverses institutions et organisations

et tire ainsi grandement parti des compétences techniques nationales disponibles, le service national de l'ozone jouant un rôle clé dans le processus décisionnel.

13. Pour de nombreux pays africains, il est apparu que la question de l'appauvrissement de la couche d'ozone n'était pas une priorité de la politique environnementale qui accorde la préférence à des questions plus visibles et plus urgentes telles que la gestion des déchets, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau. La mission en Amérique latine a noté qu'en dernière analyse, le cadre juridique mis en place dans un pays était plus important pour l'efficacité du service national de l'ozone que sa place dans la hiérarchie. En revanche, l'équipe qui s'est rendue en Asie a souligné combien il importe de s'assurer que le service national de l'ozone, en particulier son chef, jouit d'une certaine influence politique et a accès aux décideurs.

14. Pour ce qui est d'aider les gouvernements à formuler des politiques, lois et règlements en matière d'élimination des ODS, les résultats obtenus varient d'un pays à l'autre. Dans les pays disposant d'un cadre juridique clairement défini, transparent et global, les services de l'ozone ont eu un impact positif. La mission pour l'Amérique latine met toutefois en garde contre le fait que la conformité n'était pas toujours ni indiquée comme un objectif principal dans le descriptif de projet ni traitée dans le rapport d'achèvement des projets ou le rapport final. Un autre problème mentionné a été le fait que les changements de gouvernements ou de ministères, voire d'agents chargés de l'ozone, affaiblissaient les relations établies avec les supérieurs hiérarchiques.

15. S'il est vrai que dans de nombreux pays les services nationaux de l'ozone participent à l'élaboration des lois et règlements, dans la majorité des pays ils ne participent pas directement à l'application de ces dispositions juridiques. ***La mission pour l'Asie a recommandé que les services nationaux de l'ozone établissent des liens plus étroits avec les institutions chargées de l'application des lois, en particulier aux niveaux provincial et local.*** Cela devient d'autant plus important qu'il y a une réorientation en faveur des petites et moyennes entreprises qui sont les derniers groupes visés par la reconversion dans la plupart des secteurs.

16. ***La mission pour l'Amérique latine a fermement souligné la nécessité de mettre en place des systèmes d'octroi de licences pour surveiller et contrôler effectivement les importations de CFC et de matériel à base de CFC. Elle a également recommandé la mise en place d'un groupe de travail au sein du Comité exécutif, d'une équipe spéciale ou d'un projet spécial avec la participation des agents d'exécution et/ou du secrétariat pour encourager la mise en place de systèmes d'octroi de licences dans un groupe choisi de pays à brève échéance.***

17. ***La mission pour l'Afrique a insisté sur la nécessité de trouver des solutions appropriées au problème de l'importation illégale de matériel à base de CFC de seconde main dans de nombreux pays africains. Tout en reconnaissant que les prix à la consommation de ces articles sont beaucoup plus bas que ceux du matériel à base de CFC, il faut prendre des mesures allant au-delà de la sensibilisation des consommateurs qui ne réagissent qu'aux prix.***

IV. Structure des services nationaux de l'ozone

18. Quatre organismes exécutent des projets de renforcement des institutions (PNUD, 8 projets; PNUE, 6; Banque mondiale, 2 et ONUDI, 1) examinés par les équipes d'évaluation. On a noté que la Banque mondiale adopte une approche plus souple consistant à établir l'accord avec le pays hôte en des termes d'ordre général tandis que les autres organismes définissent les

activités des services de l'ozone de manière plus détaillée. Les effectifs des services de l'ozone varient considérablement. Alors qu'en Chine il compte 15 spécialistes et 25 agents associés dans divers ministères, dans les pays à faible consommation le fonctionnaire chargé de l'ozone assume parfois d'autres fonctions liées à l'environnement. Les services de l'ozone de pays comme le Mexique ou le Chili comptent deux spécialistes.

19. Les spécialistes de l'ozone et les autres cadres sont dans la plupart des cas des fonctionnaires de l'Etat qui perçoivent un sursalaire du projet sous diverses formes. Dans d'autres pays, ils sont directement recrutés par les agents d'exécution sous contrat temporaire. Le nombre de spécialistes varie d'un pays à l'autre et semble essentiellement dépendre, d'une part, de changements politiques intervenant dans leurs ministères respectifs et, d'autre part, de la stabilité de l'emploi et des conditions financières offertes aux spécialistes de l'ozone.

20. Dans les recommandations, l'accent a été mis sur la responsabilité qui incombe aux gouvernements de revoir la situation contractuelle du personnel des services nationaux de l'ozone et d'assurer la stabilité nécessaire pour garantir la poursuite de l'exécution des projets. ***La mission pour l'Amérique latine a conclu que les gouvernements devraient trouver des moyens d'intégrer les agents chargés de l'ozone dans leur fonction publique afin d'assurer la viabilité à long terme.*** Etant donné le temps imparti et le fait que l'évaluation ne portait pas que sur ce volet, les missions ont trouvé qu'il n'y avait pas suffisamment de temps pour examiner tous les aspects de cette question et ont proposé de procéder à une analyse approfondie pour déterminer le mécanisme institutionnel le plus adapté pour institutionnaliser progressivement les services nationaux de l'ozone dans le cadre des administrations nationales. ***La mission pour l'Asie a souligné qu'il faudrait réduire les départs des spécialistes de l'ozone et accroître les effectifs permanents des services nationaux de l'ozone de façon à leur permettre de faire face aux problèmes complexes liés à la fourniture de services aux PME dont la reconversion n'est pas encore réalisée.***

V. Exécution de projets et coût-efficacité

21. Sept des projets de renforcement des institutions évalués se trouvent maintenant à la phase II, quatre projets sont à la phase II et six sont toujours à la phase I.

22. En raison des calendriers de voyage, les équipes n'ont pas eu assez de temps pour examiner en détail les activités entreprises. Cependant, elles ont indiqué qu'en général, la majorité des projets a été menée à terme, quoique de façon variable. Des insuffisances ont été signalées dans plusieurs pays du fait du taux élevé de départ des agents des services de l'ozone ou de la lenteur des décaissements effectués par les agents d'exécution, en particulier dans certains pays d'Afrique. Les conditions en vigueur dans les pays influent considérablement sur l'aptitude des services nationaux de l'ozone à contribuer effectivement à une élimination rapide. Au Mexique par exemple, le service national de l'ozone a pu conclure des accords de reconversion volontaire avec les entreprises. Il s'en est suivi un processus d'élimination plus rapide que ce qui avait été prévu dans le programme de pays, qui visait à assurer une élimination complète des CFC en 2000. D'autres pays comme la Colombie ont accusé un retard de plusieurs années mais se sont rattrapés ces dernières années.

23. L'équipe pour l'Amérique latine s'est efforcée de mettre au point un système pour mesurer le coût-utilité des projets en liant les dépenses au titre des projets de renforcement des

institutions à la quantité de substances éliminées dans le pays moins le volume éliminé dans le cadre des projets d'investissement. Les résultats obtenus varient considérablement d'un pays à l'autre. L'équipe a donc conclu qu'il n'y avait pas de mesure universelle du coût-efficacité car des facteurs tels que la taille et le nombre des entreprises ainsi que les politiques gouvernementales influent sur l'efficacité des services de l'ozone. ***L'équipe a toutefois recommandé que le secrétariat analyse plus avant la question et effectue une étude en vue de l'élaboration de critères pour mesurer le coût-efficacité des projets de renforcement des institutions et de leur application pendant la période après l'élimination. Il faut à cet égard mentionner les deux indicateurs de résultat pour les plans d'activités qui visent à mesurer la contribution des projets ne portant pas sur des investissements à l'élimination des ODS. L'équipe pour l'Amérique latine a également recommandé que le secrétariat réexamine les directives pour l'élaboration et la prorogation des projets de renforcement des institutions en vue de redéfinir les postes budgétaires susceptibles d'être financés par le Fonds multilatéral. Il s'agira également d'étudier les possibilités d'introduire la conditionnalité en liant l'affectation de ressources au degré de conformité.***

24. En Chine, le service national de l'ozone se préoccupe énormément du commerce illégal des CFC et de la production clandestine de matériel à base de CFC, notamment des réfrigérateurs, dont on ne dispose pas de statistiques complètes. ***Les équipes pour l'Afrique et l'Amérique latine ont souligné qu'il faut étudier les dysfonctionnements actuels ou potentiels du marché causés par le commerce légal ou illégal de CFC et de matériel à base de CFC. Pour résoudre ces problèmes, il faudra adopter des approches régionales et entreprendre davantage d'activités visant à sensibiliser les consommateurs.***

VI. Financement des projets de renforcement des institutions et viabilité

25. La mission effectuée dans les pays africains a mis l'accent sur les procédures de décaissement, qui sont compliquées, longues et difficiles à suivre pour les agents chargés de l'ozone. Un autre facteur était le fait que des pays à très faible consommation pourraient ne pas obtenir suffisamment de crédits pour entreprendre toutes les activités nécessaires pour promouvoir l'élimination des substances, notamment dans des pays aussi vastes que l'Éthiopie. Dans d'autres cas comme la Tunisie, il a été signalé que le service national de l'ozone pense avoir accepté au fil des ans beaucoup plus de travail lié à la coordination des projets que ce qui avait été prévu et budgétisé initialement.

26. La mission en Asie a noté que les ressources financières et l'appui que les gouvernements fournissaient aux projets de renforcement des institutions ne suffisaient pas pour faire face à toutes les fonctions et responsabilités confiées aux projets, en particulier face au surcroît de travail engendré par les petites et moyennes entreprises et le secteur des services. ***L'équipe a conclu que les gouvernements devraient créer davantage de postes permanents pour surmonter ce problème tandis que les ressources financières fournies par le Fonds multilatéral seraient consacrées aux activités concrètes et au recrutement de consultants nationaux et internationaux. On pourrait ainsi assurer la viabilité des activités des services nationaux de l'ozone à moyen terme. En outre, la mobilisation de l'appui financier des industries devrait contribuer pour beaucoup à créer des possibilités d'autofinancement.***

27. L'équipe pour l'Amérique latine a constaté qu'après la phase initiale où du matériel de bureau a été également financé par le Fonds multilatéral, 70% ou plus des budgets pour les phases d'extension étaient consacrés au financement des dépenses de personnel. En d'autres termes, les ressources financières dégagées par le Fonds ont plus servi au fonctionnement des institutions qu'au renforcement des capacités. Dans ces conditions, la viabilité, c'est-à-dire la pérennisation des résultats des projets une fois les financements extérieurs terminés, semble douteuse, d'autant qu'aucun pays n'assume une responsabilité financière accrue ni n'offre la possibilité de poursuivre le travail si le financement du Fonds multilatéral venait à prendre fin.

28. *L'équipe pour l'Amérique latine a conclu que les gouvernements devraient trouver des moyens pour absorber lentement mais sûrement une partie des dépenses des services de l'ozone. En outre, les gouvernements devraient, sans délai, prendre les mesures nécessaires pour élaborer un cadre juridique approprié de sorte à créer un environnement propre à assurer la viabilité des projets de renforcement des institutions.*

VII. Systèmes de suivi et d'établissement de rapports

29. Le suivi et l'établissement de rapports comportent trois niveaux:

- a) Surveillance de la consommation de CFC dans le pays, y compris l'importation, l'exportation et la fabrication de produits et de matériel à base de CFC;
- b) Progrès entrepris dans la réalisation des objectifs des projets de renforcement des institutions;
- c) Progrès réalisés dans l'exécution des projets d'investissement et des autres projets.

30. *Toutes les équipes ont recommandé que des améliorations soient apportées aux systèmes de contrôle afin de permettre de surveiller efficacement les importations de produits ou de matériel à base d'ODS, notamment grâce à l'introduction de régimes de licences d'importation.* Cela permettra d'améliorer la base d'informations, d'exercer des contrôles efficaces des importations et d'imposer des restrictions quantitatives.

31. En ce qui concerne le suivi des progrès réalisés dans le cadre des projets d'investissement et des projets ne portant pas sur des investissements dans le pays, *l'équipe pour l'Asie a recommandé que les agents d'exécution fournissent aux services nationaux de l'ozone plus d'informations sur les résultats de leurs projets et que les services nationaux de l'ozone se dotent de moyens pour le suivi et l'évaluation des activités et programmes mis en oeuvre.* Certains services nationaux de l'ozone, notamment en Egypte, ont déjà créé une base de données détaillées contenant des informations sur tous les projets en cours dans le pays.

32. En ce qui concerne l'établissement de rapports sur les résultats obtenus par les projets de renforcement des institutions, la mission pour l'Afrique en particulier a constaté des divergences entre les services nationaux de l'ozone et les agents d'exécution quant aux critères définis et à la capacité des services de l'ozone de les respecter. Les services nationaux de l'ozone d'Amérique latine se sont également plaints de la charge excessive qu'impose la multiplicité de rapports.

33. Les équipes ont noté que les rapports d'achèvement de projet ou les rapports finals présentés conjointement avec les demandes d'extension ne donnent pas toujours les informations nécessaires pour évaluer les résultats et les progrès accomplis pendant la phase précédente du projet. Il a donc été recommandé que *le secrétariat mette au point une procédure pour des évaluations indépendantes et une formule de présentation des rapports sur les résultats des projets à la fin de chaque phase des projets de renforcement des institutions, qui serviraient de rapports d'achèvement de projet et de rapports finals dans le cadre des demandes d'extension.*

VIII. Services nationaux de l'ozone et les entreprises

34. Toutes les équipes ont indiqué que les services nationaux de l'ozone ont développé des relations positives avec les industries concernées; ils aident les agents d'exécution à identifier les entreprises grâce à des campagnes de sensibilisation. C'est le cas en particulier des grandes entreprises. Dans plusieurs cas, les services de l'ozone ont joué un rôle primordial en amenant différents producteurs à conclure des accords d'élimination simultanée (comme au Mexique), en partie en collaboration étroite avec les associations industrielles, comme ce fut le cas en Colombie. Les relations sont moins développées avec les PME et le secteur des services, et comme cela a été indiqué dans le cas de l'Afrique, on se méfie des interventions du gouvernement. Il est difficile de toucher ces derniers car ils sont hétérogènes, éparpillés, peu organisés et difficiles à toucher par le biais des médias.

35. *Dans ses recommandations, la mission pour l'Afrique a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la coopération avec les organisations non gouvernementales tandis que la mission pour l'Asie recommande de resserrer les liens entre les services nationaux de l'ozone et les PME ainsi qu'avec le secteur des services par le biais d'associations professionnelles. L'équipe pour l'Amérique latine recommande que les services nationaux de l'ozone procèdent à des inventaires nationaux de toutes les PME qui utilisent ou assurent l'entretien du matériel à base de CFC. Elle a également recommandé de faire des efforts au niveau national pour organiser le secteur des PME en structures nationales, provinciales voire locales selon la taille du pays.*

36. Pour susciter une reconversion rapide dans les entreprises, *l'équipe pour l'Asie a recommandé que les services nationaux de l'ozone fassent des propositions pour des incitations fiscales plus efficaces, comme c'est le cas en Chine, où tous les investissements industriels et les activités visant à renforcer les opérations d'élimination d'ODS sont exonérés d'impôts. L'équipe a également recommandé que les industries contribuent financièrement aux opérations des services nationaux, en prenant par exemple en charge les services d'information.*

IX. Les services nationaux de l'ozone et les agents d'exécution

37. La mission pour l'Afrique a noté que la supervision des projets par le PNUD/DTIE au bureau de Paris se fait presque exclusivement selon le mode de présentation de rapports prévu à cette fin. Le personnel des services nationaux de l'ozone n'est apparemment pas toujours suffisamment formé pour utiliser ces instruments. Par ailleurs, étant donné la petite taille des projets, les visites sur le terrain pour la supervision des projets ne se justifiaient pas. Certains

autres agents d'exécution disposant de bureaux sur le terrain ou effectuant davantage de visites sur le terrain avaient peu ou pas de difficultés en matière de supervision des projets de renforcement des institutions.

38. Cependant, comme la mission pour l'Amérique latine l'a fait remarqué, les liens de coopération pourraient varier d'un cas à l'autre. Au Chili (Banque mondiale), ils étaient distants et peu fréquents; en Colombie, les liens avec le PNUD étaient presque inexistants alors qu'au Mexique ils étaient très étroits et souples. En Colombie, des examens tripartites avaient lieu, ce qui n'était pas le cas au Mexique.

39. Les procédures suivies par les agents d'exécution pour les projets d'investissement varient d'un organisme à l'autre, et donc avec la participation des services nationaux de l'ozone. L'équipe pour l'Asie s'est particulièrement penchée sur cette situation. La Banque mondiale exécute les projets d'investissement par le biais d'une institution financière nationale ou d'un agent financier qui est entièrement responsable de tout le processus d'exécution. L'intervention du service national de l'ozone est nécessaire pour les questions de politiques et, dans certains cas comme en Chine, le service de l'ozone entreprend certaines activités dans le cadre de l'exécution contre le paiement d'une rémunération convenue avec la Banque mondiale. Dans ce modèle, des experts nationaux servant de consultants ou des employés des agents financiers entreprennent régulièrement des activités liées à l'élaboration, à l'exécution, à la supervision et au suivi des projets ainsi qu'à l'établissement de rapports. Dans le cas du PNUD, certaines activités d'exécution sont partagées avec les services de l'ozone mais le Bureau des services d'appui de l'ONU s'occupe de la plupart des aspects de l'exécution, notamment l'appel d'offres, la sélection des fournisseurs ainsi que la supervision et l'établissement des rapports. Les fonctionnaires locaux du PNUD jouent dans une certaine mesure le rôle d'agents financiers chargés des décaissements et de la supervision des comptes des projets de renforcement des institutions. En revanche, l'ONUDI opère presque entièrement de son siège, les fonctionnaires du Groupe du Protocole de Montréal se chargeant de la définition, de l'élaboration, de l'exécution, de la supervision et des rapports des projets d'investissement.

40. L'équipe pour l'Asie a indiqué que certains services nationaux de l'ozone, en particulier SEPA, ont émis des réserves concernant les consultants choisis par les agents d'exécution dont les qualifications étaient jugées insuffisantes. On a donc souligné que *les services nationaux de l'ozone devraient, lorsque des consultants internationaux ou des fonctionnaires des organismes agissant comme consultants sont utilisés, être informés de l'objectif, de la durée et du mandat des missions à accomplir de sorte qu'ils puissent mieux comprendre et évaluer les contributions de ces consultants et leurs compétences par rapport à ceux des consultants et experts nationaux*. Les services nationaux de l'ozone demandent que leurs vues concernant les qualifications et les résultats des consultants soient prises en compte afin de maintenir leur crédibilité auprès des entreprises nationales et de mettre progressivement en place des compétences nationales en employant des consultants nationaux.

41. *La mission pour l'Afrique a soulevé un dernier point, à savoir la nécessité de communiquer en français avec les services nationaux de l'ozone des pays francophones.*

X. Services nationaux de l'ozone et réseaux régionaux

42. Tous les services nationaux de l'ozone ont reconnu l'utilité des réunions de réseaux régionaux; ils ont toutefois également indiqué qu'ils n'avaient pas exploité pleinement toutes leurs potentialités et que ces réunions pourraient être plus efficaces si les mesures ci-après étaient prises:

- a) Elaboration minutieuse de l'ordre du jour de ces réunions en évitant la répétition de certains points et en incluant de nouvelles questions découlant des réunions des Parties ou du Comité exécutif;
- b) Transfert plus systématique des connaissances des spécialistes des ODS chevronnés afin d'aider les nouvelles recrues ou les pays les moins avancés;
- c) L'objectif des réunions de réseaux devrait être d'examiner de manière plus détaillée les questions liées à l'exécution des projets, notamment les questions de décaissement entre les services nationaux et les agents d'exécution. L'accent devrait être mis sur le règlement de problèmes concrets ou la formation;
- d) Echange d'informations sur les pratiques réussies en matière de gestion et mise en oeuvre de la coopération régionale, notamment pour la réalisation d'activités de formation conjointes dans la même langue comme dans le cas des services nationaux de langue arabe. Cela pourrait inclure aussi l'échange d'informations sur des projets d'investissement qui ont particulièrement réussi.

ECHANTILLON DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS VISITES



Region	Pays	Organisme	Phase	Consommation d'ODS*	PFC**
Asie et Pacifique	Chine	PNUD	III	90 511	
	Inde	PNUD	II	14 816	
	Malaisie	PNUD	III	3 659	
	Thaïlande	PNUD	I	5 304	
	Vietnam	PNUE	I	612	
Amérique latine et Caraïbe	Bahamas	PNUE	I	32	X
	Chili	BIRD	II	857	
	Colombie	PNUD	II	2 223	
	Costa Rica	PNUD	II	606	
	Mexique	PNUD	IV	1 805	
	Nicaragua	PNUE	I	59	X
Afrique	Ethiopie	PNUE	I	62	X
	Egypte	UNIDO	II	2 785	
	Ghana	PNUD	III	52	X
	Côte d'Ivoire	PNUE	II	149	X
	Maurice	PNUE	I	30	X

* Données les plus récentes de sources nationales pour 1997 ou 1998

** Pays à faible consommation (moins de 360 tonnes d'ODS par ans)

APERCU GENERAL DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS EVALUES :
ASIE ET PACIFIQUE

Pays	Code	Organisme	Date d'approb	Date d'achèvement	Fonds approuvés	Fonds décaissés*	Rapport soumis
Chine	CPR/SEV/06/INS/10 (Phase I)	PNUD	Fev-92	Dec-96	450 000	450 000	Attendu
	CPR/SEV/20/INS/181 (Phase II)	PNUD	Oct-96	Dec-98	300 000	300 000	TR
	CPR/SEV/26/INS/262 (Phase III)	PNUD	Nov-98		300 000	466	En cours
Inde	IND/SEV/08/INS/02 (Phase I)	PNUD	Oct-92	Dec-96	430 600	428 929	Attendu
	IND/SEV/20/INS/107 (Phase II)	PNUD	Oct-96		287 100	179 280	En cours
Malaisie	MAL/SEV/09/INS/08 (Phase I)	PNUD	Mars-93	Dec-96	322 520	311 401	TR
	MAL/SEV/20/INS/91 (Phase II)	PNUD	Oct-96	Oct-98	215 000	157 426	TR
	MAL/SEV/26/INS/114 (Phase III)	PNUD	Nov-98		215 000	0	En cours
Thaïlande	THA/SEV/09/INS/09 (Phase I)	PNUD	Mars-93	Dec-98	400 000	273 216	TR
	THA/SEV/25/INS/93 (Phase II)	PNUD	Juil-98		266 667	0	En cours
Vietnam	VIE/SEV/17/INS/08 (Phase I)	PNUE	Juil-95		137 280	94 170	En cours
Total					3 324 167	2 194 888	

* Selon le rapport intérimaire

TR = Rapport final

PCR = Rapport d'achèvement du projet

APERCU GENERAL DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS VISITES :**AMERIQUE LATINE ET CARAIBE**

Pays	Code	Organisme	Date d'approb	Date d'achèvement	Fonds approuvés	Fonds décaissés*	Rapport soumis
Bahamas	BHA/SEV/19/INS/02 (Phase I)	PNUE	Mai-96		50 000	12 000	En cours
Chili	CHI/SEV/07/INS/08 (Phase I)	BIRD	Juin-92	Oct-96	210 907	210 907	PCR
	CHI/SEV/20/INS/16 (Phase II)	BIRD	Oct-96	Oct-98	113 500	88 473	PCR
	CHI/SEV/25/INS/36 (Phase III)	BIRD	Juil-98		143 500	0	En cours
Colombie	COL/SEV/12/INS/02 (Phase I)	PNUD	Mars-94	Mars-98	317 790	317 790	Attendu
	COL/SEV/24/INS/25 (Phase II)	PNUD	Mars-98		212 000	10 363	En cours
Costa Rica	COS/SEV/08/INS/03 (Phase I)	PNUD	Oct-92	Dec-96	213 160	213 160	TR
	COS/SEV/21/INS/10 (Phase II)	PNUD	Fev-97		108 087	85 369	En cours
Mexique	MEX/SEV/07/INS/16 (Phase I)	USA	Juin-92	Juin-95	350 000	350 000	Attendu
	MEX/SEV/17/INS/40 (Phase II)	PNUD	Juil-95	Oct-96	95 000	95 000	PCR
	MEX/SEV/20/INS/50 (Phase III)	PNUD	Oct-96	Oct-98	190 000	182 549	TR
	MEX/SEV/25/INS/83 (Phase IV)	PNUD	Juil-98		190 000	0	En cours
Nicaragua	NIC/SEV/22/INS/03 (Phase I)	PNUE	Mai-97		66 000	0	En cours
Total					2 259 944	1 565 610	

* Selon le rapport intérimaire

TR = Rapport final

PCR = Rapport d'achèvement du projet

APERCU GENERAL DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS VISITES :**AFRIQUE**

Pays	Code	Organisme	Date d'approb	Date d'achèvement	Fonds approuvés	Fonds décaissés*	Rapport soumis
Egypt	EGY/SEV/10/INS/14 (Phase I)	ONUDI	Juin-93	Dec-96	263 450	263 449	PCR
	EGY/SEV/21/INS/61 (Phase II)	ONUDI	Fev-97	Dec-98	175 630	163 905	PCR
Ethiopia	ETH/SEV/20/INS/03 (Phase I)	PNUE	Oct-96		60 500	31 317	En cours
Ghana	GHA/SEV/08/INS/05 (Phase I)	PNUD	Oct-92	Dec-96	183 200	183 200	TR
	GHA/SEV/20/INS/08 (Phase II)	PNUD	Oct-96	Dec-98	107 000	82 299	attendu
	GHA/SEV/26/INS/10 (Phase III)	PNUD	Nov-98		107 000	0	En cours
Cote D'Ivoire	IVC/SEV/13/INS/02 (Phase I)	PNUE	Juil-94	Oct-98	122 810	122 810	PCR
	IVC/SEV/26/INS/12 (Phase II)	PNUE	Nov-98		81 800		En cours
Mauritius	MAR/SEV/10/INS/02 (Phase I)	PNUE	Juin-93		50 000	20 684	En cours
Tunisia	TUN/SEV/08/INS/09 (Phase I)	BIRD	Oct-92	Juin-98	280 000	285 312	PCR
	TUN/SEV/25/INS/31 (Phase II)	BIRD	Juil-98		186 700	0	En cours
Total					1 618 090	1 152 976	

* Selon le rapport intérimaire

TR = Rapport final

PCR = Rapport d'achèvement du projet

DEUXIEME PARTIE - PROJETS DU SECTEUR DE LA REFRIGERATION

I. Introduction

1. La présente partie donne un aperçu des principales conclusions et recommandations des trois équipes d'évaluation qui se sont rendues dans cinq pays en Asie, quatre en Amérique latine et deux en Afrique (pour les détails concernant les pays et les projets visités, voir les tableaux ci-joints). Les chefs des équipes pour l'Asie et l'Amérique latine ont établi des projets de documents de synthèse régionaux et deux spécialistes de la réfrigération (l'un couvrant l'Amérique latine et l'autre l'Asie et les deux pays d'Afrique) ont établi deux projets de documents de synthèse sectoriels.

2. Les critères de sélection des 29 projets du secteur de la réfrigération évalués sont présentés dans le rapport sur l'évaluation du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation présenté au Comité exécutif à sa 29e réunion (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5).

3. Les questions détaillées liées à l'évaluation et le mandat des équipes a été défini dans le cadre de l'étude théorique effectuée par l'administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation. Ils ont été présentés au Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances dans un rapport provisoire sur l'exécution du programme de travail de 1999 en matière de surveillance et d'évaluation présenté au Comité exécutif à sa 28e réunion (voir UNEP/OzL.Pro/ExCom/28/16, pp 1-4).

4. Les équipes d'évaluation devaient se pencher sur les domaines suivants:

- i) Identification et élaboration de projets;
- ii) Procédure d'examen et d'approbation des projets;
- iii) Choix de technologie;
- iv) Mécanismes institutionnels;
- v) Procédures d'appel d'offres et expérience avec les fournisseurs;
- vi) Retards d'exécution;
- vii) Coûts des projets;
- viii) Résultats et efficacité en matière d'élimination d'ODS;
- ix) Effets durables quant au caractère irréversible de la feconversion des technologies;
- x) Suivi, rapports et évaluation des projets.

5. Le Sous-Comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances a approuvé la méthodologie et les questions couvertes par l'évaluation qui ont par la suite servi à structurer les interviews réalisées dans les sociétés et pour préparer les études de cas ainsi que les rapports de synthèse. Comme dans le présent document, les résultats enregistrés en matière d'élimination d'ODS figurent au début des rapports afin de mettre d'emblée en relief les questions les plus importantes.

6. Il ressort de l'expérience acquise lors des interviews dans les sociétés qu'il n'était pas toujours possible de recueillir des informations complètes et précises sur toutes les questions énumérées ci-dessus bien que les sociétés aient été dans l'ensemble très accessibles et disposées à fournir les données nécessaires. Dans le court délai imparti, les équipes ont pu recenser les questions clés qui, dans certains cas, doivent faire l'objet d'analyses plus poussées avant la formulation de recommandations applicables. Néanmoins, des recommandations ont déjà été faites dans les projets de rapports d'évaluation qui seront soumis aux agents d'exécution, aux services nationaux de l'ozone et aux sociétés visitées pour examen. Une fois leurs observations recueillies, un rapport de synthèse final comprenant un plan d'action pour le suivi des résultats de l'évaluation sera présenté au Comité exécutif à sa 30e réunion.

II. Elimination d'ODS et coût-efficacité

7. Toutes les sociétés visitées ont pu éliminer le volume d'ODS visé soit exactement comme prévu, soit, à quelques exceptions près, avec un écart de plus ou moins 10% (voir les tableaux ci-joints). La quantité totale d'ODS prévue pour élimination, comme indiqué dans les descriptifs de projet des 29 projets du secteur de la réfrigération évalués, est de 1 403,55 tonnes; les équipes d'évaluation ont estimé qu'au total 1 378,24 tonnes avaient été effectivement éliminées (voir tableau ci-dessous). Les chiffres sont provisoires. Dans le cas de certains projets achevés, le montant total des fonds approuvés n'a pas été entièrement dépensé, dans d'autres des crédits restent toujours ouverts tandis que trois projets ne sont pas complètement achevés. Dans certains rapports d'achèvement de projet, les données financières ainsi que les chiffres concernant l'élimination d'ODS sont toujours provisoires (pour plus de détails, voir les tableaux ci-joints).

	Nombre de sociétés visitées	ODP à éliminer selon le descriptif de projet (en tonnes)	ODP éliminé selon l'évaluation (en tonnes)	Ecart entre élimination prévue et élimination effective (en tonnes)	Fonds approuvés (dollars US)	Fonds décaissés (dollars US)
Total Asie	11	940,50	899,6	-40,9	9 862 775	8 272 068
Total Amérique latine	11	288,05	302,84	14,79	4 716 979	3 910 404
Total Afrique	6	175,0	175,8	0,8	4 197 671	4 135 981
Total	28	1 403,55	1 378 24	-25,31	18 777 425	16 318 453

8. Cependant, les équipes d'évaluation ont indiqué qu'elles avaient eu d'énormes difficultés à vérifier l'exactitude des chiffres concernant l'élimination d'ODS mentionnés dans les descriptifs de projet. Pour nombre de projets, des erreurs graves ont été relevées dans le calcul de la quantité d'ODS à éliminer. La mission pour l'Amérique latine a constaté une surestimation de la quantité de CFC à éliminer dans cinq projets, l'erreur ayant été reprise du descriptif de projet au rapport d'achèvement de projet. Dans ces cas, les chiffres recueillis lors

des interviews dans les sociétés diffèrent considérablement de ceux indiqués dans le descriptif de projet et le rapport d'achèvement de projet. La mission pour l'Asie a constaté que les chiffres indiqués dans les rapports d'achèvement de projet combinaient les éléments suivants: i) la consommation effective d'ODS pour l'année de référence; ii) la quantité utilisée effectivement pendant la première année civile où l'élimination a commencé; iii) la quantité éliminée en théorie calculée comme consommation d'une année entière; iv) la consommation annuelle estimée pour l'année suivante.

9. On ne pouvait vérifier l'exactitude des données sur la consommation auprès des sociétés qu'en vérifiant les documents concernant les achats quotidiens de ces dernières, ce qui aurait nécessité plus de temps et la connaissance des langues locales. En outre, pour vérifier les achats de CFC, il faudrait déduire les quantités destinées au secteur des services pour déterminer la quantité destinée au secteur de la production.

10. Les équipes d'évaluation ont recommandé de clarifier les modalités d'application des règles de calcul des quantités d'ODS à éliminer. Il faudrait de même harmoniser le calcul des quantités effectivement éliminées pour tous les projets ainsi que l'évaluation de l'impact sur la consommation nationale, comme cela est demandé dans le rapport d'achèvement de projet. La mission pour l'Amérique latine a recommandé une participation plus active des services nationaux de l'ozone et des sociétés à l'élaboration des descriptifs de projet et des rapports d'achèvement de projet afin que les chiffres obtenus soient plus fiables.

11. Dans plusieurs cas, les différences observées entre le coût-efficacité prévu et les niveaux réalisés tiennent aux écarts entre les prévisions et les chiffres obtenus en matière d'élimination d'ODS ainsi qu'aux dépenses occasionnées par le projet pour diverses raisons. Il faut réexaminer tous ces chiffres avec les agents d'exécution et les sociétés pour arriver à des chiffres définitifs à partir desquels tirer des conclusions.

III. Rôle du Fonds multilatéral dans le financement de la reconversion

12. Dans l'ensemble, les sociétés visitées se sont déclarées satisfaites de l'aide fournie par le Fonds multilatéral. Par ailleurs, la plupart ont indiqué qu'elles auraient de toute façon entrepris la reconversion, c'est-à-dire sans un financement du Fonds multilatéral. Toutefois, la reconversion aurait été reportée jusqu'au moment où elles y seraient contraintes juridiquement. Les responsables interrogés ont déclaré que sans l'aide du Fonds multilatéral, il aurait été beaucoup plus difficile de mobiliser l'appui nécessaire des propriétaires des sociétés pour réaliser rapidement la reconversion.

13. Selon certaines sociétés visitées, les ressources financières approuvées par le Fonds multilatéral ne suffisaient pas pour couvrir toutes les dépenses liées à la reconversion; elles savaient donc à priori qu'elles devaient financer partiellement la reconversion sur fonds propres. Dans certains cas, des problèmes se sont posés car les sociétés ne pouvaient pas réadapter le matériel comme prévu, celui-ci étant trop vieux, ce qui a obligé les sociétés concernées à fournir nécessairement des fonds de contrepartie pour achever la reconversion. ***La mission pour l'Amérique latine a recommandé que dans ces cas, un expert technique devrait évaluer et inspecter le matériel sur place avant de déterminer le niveau de financement nécessaire.***

14. Dans l'ensemble, les sociétés visitées n'avaient guère de documents sur le montant et l'emploi des fonds de contrepartie. Les rapports d'achèvement de projet n'étaient pas méthodiques en la matière. Certains indiquaient le coût total de la reconversion, la différence entre le coût total et les crédits fournis par le Fonds multilatéral pouvant ainsi être considérée comme étant les dépenses à la charge de la société concernée. Dans d'autres projets, les montants des fonds de contrepartie étaient fournis globalement, sans aucun détail. Il était souvent difficile d'établir si les fonds de contrepartie étaient nécessaires pour le projet de reconversion proprement dit ou pour d'autres mesures de modernisation au sens plus large appliquées parallèlement à la reconversion.

IV. Irréversibilité de la reconversion

15. La mission pour l'Amérique latine a constaté que dans toutes les sociétés visitées, le processus de reconversion a été mené à terme et qu'il était peu probable que les sociétés retournent à la technologie précédemment utilisée en matière d'ODS malgré les possibilités techniques d'un tel retour. Plusieurs raisons ont été avancées à cette fin, qui vont des besoins du marché au cadre juridique en passant par l'image de marque. La mission pour l'Asie a signalé qu'une société utilisait toujours du CFC-11 tandis qu'au moins deux autres utilisent probablement encore du CFC-12. La plupart des sociétés, en particulier les multinationales, ont expliqué avec conviction qu'en raison des exigences du marché et des dépenses inhérentes au retour du CFC-134a au CFC-12, elles n'envisageaient pas de changer de technologie.

16. On ne peut toutefois occulter le fait que plusieurs sociétés ont éprouvé d'énormes difficultés au début de la reconversion, en particulier pour soutenir la concurrence avec les réfrigérateurs à CFC meilleur marché qui continuaient d'être produits ou importés dans le même pays. Si on y ajoute la baisse de la demande, comme ce fut le cas dans de nombreux pays d'Asie et d'Amérique latine, la tentation de revenir au CFC ou, bien plus, de retarder la reconversion totale (le fait de retenir une ou deux chaînes de production utilisant le CFC) était grande. Au Mexique et en Colombie, le service national de l'ozone a joué un rôle décisif dans le processus de reconversion coordonnée des grandes producteurs qui a permis une harmonisation des conditions de la concurrence pour toutes les sociétés, ce qui a réduit la tentation de retourner au CFC ou de retarder la reconversion.

17. Dans le sous-secteur de la réfrigération commerciale, l'une des forces qui ont le plus milité en faveur de la reconversion dans toutes les régions a été l'impulsion donnée par les producteurs de boissons non alcoolisées et de produits laitiers (par exemple Coca-Cola, Pepsi, Nestlé et Unilever) qui ont imposé la reconversion en indiquant qu'ils ne permettraient pas que leurs produits soient mis au frais et exposés dans des réfrigérateurs utilisant des CFC.

18. La tendance récente des prix des produits à base de CFC et des produits sans CFC a également contribué à pérenniser la reconversion. Au Mexique par exemple, le prix du HFC-134a est maintenant plus bas que celui du CFC-12 tandis qu'au Costa Rica le prix du compresseur à CFC-134a serait le même ou plus bas que celui d'un compresseur à CFC-12. Il reste certes beaucoup à faire dans ce sens dans les autres pays mais l'écart de prix entre le CFC et ses substituts s'est considérablement réduit dans toutes les régions.

19. En ce qui concerne la destruction du matériel à base de CFC, dans la plupart des cas les représentants des services nationaux de l'ozone et de l'agent d'exécution étaient présents sur le site pour attester l'enlèvement du matériel. Toutefois, le matériel n'a été effectivement détruit que dans seulement quelques cas; dans la plupart des sociétés visitées, un important lot de matériel attendait toujours d'être détruit. On trouve souvent dans les entrepôts des machines de gonflage de mousse qui servent de sources de pièces de rechange. Les sociétés ont indiqué qu'elles détruiraient l'ancien matériel si elles recevaient des instructions à cette fin. Les services d'entretien continuent d'utiliser certaines vieilles pompes à vide. Il en est de même des détecteurs de fuite. *L'équipe d'évaluation recommande que le secrétariat, agissant en coopération avec l'agent d'exécution, élabore des principes directeurs pour la destruction et l'élimination du matériel.* Les pièces essentielles des machines de gonflage de mousse et des chargeurs, par exemple, devraient être totalement rendues inutilisables tandis que les moteurs électriques et les pompes pourraient être utilisés à d'autres fins. Les services d'entretien ou les petits ateliers de réparation pourraient utiliser les détecteurs de fuite à CFC, et contribuer ainsi à réduire les dommages causés à la couche d'ozone.

V. Evolution de la position concurrentielle des sociétés visitées

20. L'équipe pour l'Asie a souligné les désavantages relatifs pour les PME dont la possibilité de bénéficier d'un remboursement total des frais de reconversion est limitée par les valeurs seuil établies, le coût total de la reconversion n'étant pas proportionnel à la quantité de CFC utilisée. En d'autres termes, les grandes sociétés n'ont généralement pas de problème, du fait des économies d'échelle, à se maintenir au-dessous du seuil établi pour le coût de la conversion par kg d'ODS éliminé alors que les petites sociétés, notamment celles qui consomment moins de 15 tonnes d'ODS par an, pourraient difficilement maintenir le coût de leur consommation totale au-dessous du niveau seuil. Ainsi, dans certains cas, ces dernières supportent une part plus importante du coût de la reconversion que les grandes sociétés, ce qui pourrait être désavantageux pour les PME en matière de concurrence sur le marché. En revanche, le nouveau matériel fourni aux PME améliore la qualité de leurs produits et leur compétitivité, et elles pourraient ne pas avoir besoin du même matériel que les grands producteurs.

21. La reconversion parallèle de sociétés concurrentes est un autre problème soulevé notamment par l'équipe pour l'Amérique latine dans le cas du Mexique et de la Colombie. Dans ces pays, les services nationaux de l'ozone ont joué un rôle décisif en favorisant la conclusion d'un accord entre les principaux producteurs en vue d'une élimination coordonnée des CFC de façon à éviter une concurrence défavorable à ceux qui entameront la reconversion. Cette question était aussi primordiale en Chine où les consommateurs sont très portés sur les prix.

22. En Malaisie, on ne trouve que quelques réfrigérateurs à base de CFC dans les grandes surfaces. Au Mexique, tous les équipements à base de CFC sont déjà effectivement interdits.

23. Dans de nombreux pays africains, en revanche, le marché est inondé de réfrigérateurs à base de CFC provenant d'Europe qui coûtent deux fois moins cher que les réfrigérateurs sans CFC. Ce problème ne peut être traité seulement par des programmes de sensibilisation du consommateur; il faut une action concertée des pays concernés au niveau régional ainsi que des mesures de restriction de la part des pays exportateurs. Un autre problème exigeant une action régionale a été relevé par l'Association nationale des industries de Colombie, qui s'inquiétait de perdre des marchés d'exportation dans les pays voisins qui n'ont pas encore mis en place de

mécanismes de contrôle des CFC ou du matériel à base de CFC. Les différences de prix et le manque de formation des techniciens locaux s'occupant du matériel sans CFC dans ces pays limitaient les exportations colombiennes de réfrigérateurs sans CFC, ce qui pénalise les producteurs qui assurent la reconversion plus rapidement.

24. *La mission pour l'Asie a recommandé diverses mesures pour faciliter la reconversion des PME, notamment des incitations fiscales supplémentaires et des programmes de formation et d'information efficaces. La mission a également recommandé que les gouvernements revoient leurs politiques concernant la taxe à l'importation des substances sans ODS et d'appuyer des mesures concertées visant à aider les PME à acheter de grandes quantités de substances sans ODS à des prix identiques à ceux payés par les grandes entreprises.*

25. Il ne faudrait toutefois pas perdre de vue que les différences entre les dépenses opérationnelles pour les réfrigérateurs à base de CFC et sans CFC ne cessent de s'amenuiser (voir section 1.2). Les augmentations des dépenses opérationnelles de l'ordre de 20% signalées par les sociétés malaisiennes ne sont plus valables, l'écart se situant autour de 5% par rapport aux anciens modèles à base de CFC. Etant donné la meilleure conception des produits et la qualité qui va généralement de pair avec la reconversion à la technologie sans CFC, ces frais supplémentaires pourraient être acceptés par les consommateurs qui, grâce à des campagnes d'information appropriées, seraient aussi sensibilisés aux conséquences à long terme en matière de réparation et commenceraient à se demander si les CFC seront toujours disponibles sur le marché dans les cinq à dix prochaines années.

26. *La mission pour l'Amérique latine a recommandé que le secrétariat, en coopération avec les agents d'exécution, effectue une analyse approfondie des projets-cadres ainsi que des projets de reconversion des grandes surfaces comme base de la révision des principes directeurs pour les projets-cadres finals du secteur des PME.*

VI. Identification et élaboration des projets

27. Le rôle du service national de l'ozone, des agents d'exécution et des sociétés en matière de planification et d'élaboration des projets de reconversion varie d'un pays à l'autre et d'un projet à l'autre. Certains services nationaux de l'ozone participent très activement à l'identification et à l'élaboration des projets, assignant pratiquement certains types de projets à certains agents d'exécution. Dans d'autres cas, par exemple en Colombie, au Costa Rica, au Chili et au Mexique, les sociétés ont conçu totalement la reconversion grâce à leurs propres experts et, dans les cas de financement rétroactif, ont achevé la reconversion avant de soumettre une demande de remboursement.

28. La Banque mondiale s'attache les services d'un agent financier dans le pays, qui est chargé de rembourser les dépenses avérées des sociétés conformément aux directives de la Banque. Lorsque des consultants de la Banque mondiale interviennent, ils travaillent en étroite collaboration avec l'agent financier. L'ONUDI envoie généralement des fonctionnaires pour l'élaboration des projets tandis que le PNUD recrute, par le biais de l'UNOPS, des consultants pour aider les sociétés à élaborer les descriptifs de projet conformément aux normes de l'agent d'exécution concerné.

29. Les équipes d'évaluation ont jugé que la qualité de tous les descriptifs de projet examinés était bonne ou acceptable. Toutefois, on ne pouvait pas savoir dans quelle mesure les consultants des agents d'exécution ont vérifié les données concernant la consommation d'ODS de chaque société. Certains services nationaux de l'ozone ont indiqué qu'ils procédaient à des vérifications sommaires en comparant les chiffres indiqués aux données annuelles qui leur sont communiquées sur la production, l'importation et l'utilisation de diverses substances, estimant que tout écart important pourrait ainsi être détecté.

30. Le PNUD et l'ONUDI ont rarement recruté des consultants nationaux pour élaborer des projets, situation que regrettaient certains pays comme la Chine, la Thaïlande ou l'Inde. Ces pays se sont félicités de l'approche adoptée par la Banque mondiale, qui travaille en collaboration avec des agents financiers nationaux chargés de suivre le projet du début à la fin.

31. Pour améliorer davantage la qualité des descriptifs de projet, la mission pour l'Asie a recommandé la tenue d'un atelier de planification auquel participeraient l'agent d'exécution, le service national de l'ozone et la société concernée. La mission pour l'Amérique latine a recommandé que le secrétariat veille à ce que le service national de l'ozone participe activement à l'élaboration des projets et soit signataire du descriptif de projet.

VII. Procédure d'examen et d'approbation des projets

32. Avant de soumettre des propositions de projet au secrétariat pour examen, l'agent d'exécution doit s'assurer qu'elles ont fait l'objet d'un examen technique par un expert extérieur afin d'obtenir un avis impartial concernant le choix de technologie, le matériel approprié et le coût prévu. Les équipes d'évaluation ont noté que, si cette politique est suivie, les agents d'exécution ont nommé un petit nombre d'experts techniques, ce qui veut dire que les mêmes experts ont été recrutés sans cesse. La qualité des examens techniques a été jugée dans l'ensemble satisfaisante, quoique ceux-ci soient plutôt répétitifs (à l'exception de quelques cas, comme celui d'une société au Vietnam) et qu'ils aient rarement eu une incidence sur le descriptif du projet en y introduisant des changements.

33. L'équipe pour l'Asie a recommandé que les agents d'exécution devraient élargir leur listes d'experts indépendants chargés de réaliser les examens techniques, et que le secrétariat nomme périodiquement un consultant pour évaluer les technologies proposées dans certains projets, qui pourrait ne pas avoir la même opinion que les consultants de l'agent d'exécution. La mission pour l'Amérique latine a recommandé que les examens techniques soient réalisés par des consultants recrutés par le secrétariat et non par les organismes, et que ces consultants se rendent sur les sites de tous les projets lorsque des divergences de vues ne peuvent être réglées autrement. Cela devrait être le cas en particulier des grands projets; toutefois, le niveau minimum actuel de financement de 5 millions de dollars par projet exigé pour employer des consultants pour réaliser les examens au nom du secrétariat doit être sensiblement réduit.

34. L'équipe pour l'Asie a proposé que pour faciliter l'examen des projets et les discussions entre le secrétariat et les agents d'exécution, il faudrait mettre en place une base

de données de référence contenant les prix des équipements et du matériel achetés pour des projets précédents et accessibles à toutes les parties concernées.

35. Les équipes d'évaluation ont constaté que certaines sociétés se sont plaintes du fait que les ressources financières fournies ont été réduites à cause des commentaires du secrétariat du Fonds multilatéral. En tout état de cause, elles ont poursuivi la reconversion en compensant ces réductions par des ressources propres.

36. L'équipe pour l'Asie a souligné que la contribution des sociétés au financement de la reconversion devrait être détaillée et explicite dans tous les descriptifs de projet ainsi que dans le rapport d'achèvement de projet. Cela revêt une importance particulière dans les cas où les financements consentis par le Fonds multilatéral ont été réduits du pourcentage proportionnel aux actions détenues par des étrangers dans la société faisant l'objet de la reconversion.

37. Il est apparu que le fait de connaître le seuil de rentabilité a parfois conduit à l'insertion de compromis dans les descriptifs de projet avant leur examen, généralement au détriment des petites sociétés qui ont été obligées d'accepter moins de matériel et/ou moins de frais de fonctionnement, ce qui les laisse avec des ressources modestes pour leurs projets de reconversion. Néanmoins, on a également constaté que les sociétés ont généralement mené à bien la reconversion.

VIII. Choix de technologie

38. Dans la majorité des 29 projets évalués, il y a eu reconversion du CFC-12 au HFC-134a (20 projets) et du CFC-11 au HCFC-141b (15 projets). Dans un cas en Chine, on est passé du CFC-12 à l'isobutane et dans six projets on est passé du CFC-11 au cyclopentane. Dans d'autres cas, divers HCFC et HFC ont été utilisés comme produits de substitution. En Amérique latine, la combinaison type était la reconversion aux technologies 134a et 141b tandis qu'en Asie et en Afrique du Nord la situation est variée.

39. Dans l'ensemble, les sociétés n'avaient pas fait d'analyses économiques exhaustives des différents choix technologiques. Le choix se fondait souvent sur la situation du marché régional, la disponibilité des produits, les coûts et des raisons de sécurité. Lorsque les sociétés travaillent dans le cadre d'accords de licence ou sont affiliées à des sociétés multinationales, généralement la technologie choisie par le bailleur de licence ou la société mère était adoptée, cette méthode étant considérée la moins coûteuse. Il y a moins de travail à faire en matière de conception et d'essai car le bailleur de licence ou la société mère a déjà mis au point la technologie et acquis une certaine expérience en la matière. En outre, les fournisseurs de compresseurs exercent des pressions considérables, certains ne mettant pas sur le marché des compresseurs appropriés pour les hydrocarbures ou ne garantissant pas l'utilisation de leurs compresseurs avec des types de frigorigènes donnés. Dans certains cas, notamment en Malaisie, les sociétés mères ont acquis entre-temps une expérience en utilisant les hydrocarbures comme agents d'expansion des mousses et/ou réfrigérant et les filiales sont maintenant prêtes à entamer une deuxième reconversion mais doivent dégager les crédits nécessaires de leurs propres ressources.

40. Dans certains pays, les services nationaux de l'ozone jouent un rôle essentiel dans le choix de la technologie appropriée. En Chine par exemple, SEPA a coordonné des projets en vue de mettre à l'essai différentes technologies de reconversion dans diverses sociétés, le but

étant d'acquérir une expérience avec toutes les technologies disponibles et d'évaluer les avantages et le coût de chaque option. En Egypte par exemple, la stratégie pour la réfrigération domestique est la reconversion au HFC-134a comme réfrigérant et au cyclopentane comme agent d'expansion des mousses, sauf dans les cas où, pour des raisons de sécurité, les sapeurs-pompiers locaux n'autorisent pas l'utilisation de la dernière substance.

41. On peut dire dans l'ensemble que les sociétés ont opéré leur choix en se fondant sur diverses sources d'informations, combinant des ressources et connaissances propres, des avis de consultants nationaux, des conseils de bailleurs de licence ou de sociétés mères ainsi que des connaissances de consultants des agents d'exécution, en particulier pour les sociétés disposant de moins d'informations. Rien n'indique que les agents d'exécution ont choisi telle ou telle technologie parce qu'ils avaient un parti pris ou parce qu'ils pourraient obtenir plus de fonds. Il s'agissait plutôt de trouver une solution adaptée à chaque situation et compatible avec les ressources financières disponibles en application de la valeur seuil.

42. Rien n'indiquait non plus que les sociétés imitaient des concurrents dans le même pays. Au contraire, lorsque plusieurs concurrents décidaient d'adopter la même orientation technologique, le choix était plus facile car les fournisseurs de compresseurs et de matériel de gonflage des mousses commençaient à mettre sur le marché des produits sans CFC.

43. Dans la plupart des cas, les équipes d'évaluation ont jugé approprié le choix de technologies eu égard à la situation des sociétés et à la disponibilité d'équipements et de matériel dans chaque pays et dans la région. Dans un cas, en Egypte, les mesures de sécurité nécessaires en matière d'utilisation du cyclopentane n'avaient pas été respectées et dans un autre cas, au Vietnam, la société concernée s'efforce toujours d'adapter le processus de soufflage de la mousse basé sur le HCFC-134b à ses spécifications. ***Les équipes d'évaluation ont conclu qu'étant donné les considérations de sécurité et la question de la disponibilité du matériel et des technologies, pour la plupart des sociétés combiner le HFC-134a et le HCFC-141b était la solution la plus facile. Cependant, en choisissant cette combinaison, on ne résoud pas le problème de la deuxième reconversion nécessaire à long terme.***

IX. Procédures d'appel d'offres et expérience avec les fournisseurs

44. La Banque mondiale, le PNUD et l'ONUDI ont différentes modalités d'exécution des projets. Dans le cas de la Banque mondiale, le matériel est choisi et acheté par le client conformément aux politiques et directives de la Banque en matière d'appel d'offres. Les dépenses sont remboursées selon les critères définis. Un appel d'offres international est requis pour des montants beaucoup plus élevés par contrat que dans le cas du PNUD et de l'ONUDI, qui exigent un appel d'offres international pour tout contrat dont le montant est supérieur à 100 000 dollars E-U. L'ONUDI contrôle l'appel d'offres, analyse les soumissions et choisit l'offre la moins disante qui est techniquement acceptable. Dans le cas du PNUD, UNOPS organise l'appel d'offres, examine les soumissions avec les sociétés concernées et choisit le fournisseur en coopération avec la société retenue. Lorsque les sociétés ont besoin de fournitures plus coûteuses que celles figurant dans l'offre la moins disante techniquement acceptable, elles peuvent choisir de financer les dépenses supplémentaires sur leurs propres fonds ou en transférant certains crédits du budget des surcoûts de fonctionnement. L'ONUDI a aussi procédé ainsi dans certains cas.

45. La Banque mondiale a adopté une approche décentralisée consistant à s'attacher les services d'institutions financières ou d'agents financiers dans le pays pour exécuter les projets selon les directives de la Banque. Les compétences techniques nationales sont ainsi utilisées et renforcées, sans compter que les entreprises aiment s'approprier le processus de préparation et de décision. Dans le cas du PNUD/UNOPS, tout le processus de l'appel d'offres et de la sélection du fournisseur est contrôlé par le siège. C'est aussi le cas de l'ONUDI, qui en outre est moins souple pour ce qui est de tenir compte des préférences des clients. Cela a parfois engendré des difficultés car les sociétés préféraient souvent recourir à des fournisseurs dont elles utilisent ou connaissent déjà le matériel, ou qui ont une représentation locale dans le pays.

46. Néanmoins, rétrospectivement, la plupart des pays ont indiqué qu'ils étaient satisfaits des fournisseurs choisis et qu'il choisiraient la même technologie de nouveau; ils ont noté que les nouvelles technologies étaient plus efficaces car elles permettent de mieux contrôler la charge des réfrigérants et de réduire les cas de fuite. Dans l'ensemble, les sociétés étaient aussi satisfaites des services fournis par les consultants employés par les organismes. Toutefois, *le service national de l'ozone de Chine a souhaité que les agents d'exécution soumettent le CV des consultants et leur mandat avant le début de leurs missions afin de faciliter leur évaluation par les services nationaux. Cette requête s'applique aussi aux fonctionnaires des organismes concernés. Pour les missions de surveillance, le personnel des organismes doit également informer les services de l'ozone, et les dépenses afférentes à ces missions devraient être imputées sur les fonds d'appui fournis aux agents d'exécution tandis que les frais des consultants, même pour les services fournis par des fonctionnaires des organismes, pourraient être imputés sur les budgets des projets.*

47. *La mission pour l'Asie a proposé que les agents d'exécution s'efforcent d'harmoniser leurs modalités d'exécution de sorte à faciliter la coopération avec les services nationaux de l'ozone et les entreprises locales chez qui les différentes règles et procédures suscitaient parfois de la confusion. L'équipe pour l'Asie a également recommandé que les organismes mettent en place des systèmes de contrepoids appropriés afin d'éviter qu'un administrateur de projet fasse office de consultant pour l'élaboration d'un projet tout étant responsable de la préparation de l'appel d'offres et de la sélection des fournisseurs ainsi que de l'exécution, du suivi et enfin de l'établissement du rapport du projet.*

X. Retards d'exécution de projets

48. Le processus d'apprentissage a causé le plus de retards dans l'exécution des premiers projets. Les services nationaux de l'ozone, les autorités publiques, les agents d'exécution et les sociétés devaient apprendre ce qui était attendu de chaque partie ainsi que le moment et les méthodes les plus appropriés pour la planification et l'exécution des projets, tout en se mettant d'accord et en coopérant les uns avec les autres. La plupart des problèmes ont été résolus maintenant et les projets ultérieurs accusent moins de retard. Les équipes d'évaluation ont recensé plusieurs causes de retard qui peuvent être classées comme suit: i) inaction des gouvernements; ii) difficultés rencontrées par une société ou entre sociétés; iii) retards dûs aux fournisseurs; iv) retards causés par les procédures des agents d'exécution.

49. Des exemples de la première catégorie ont été signalés en Colombie, où les entreprises ont dû attendre que la législation interdisant l'importation de réfrigérateurs à base de CFC et instituant des taxes à l'importation de CFC soit en place. Les sociétés, qui ne voulaient pas s'engager par crainte de perdre des parts de marché, ont ensuite accepté un accord proposé par le PNUD en vue d'établir un échéancier pour la reconversion. Au Mexique, des retards se sont produits du fait de la concurrence entre les sociétés mais aussi de certaines incertitudes liées aux nouvelles dispositions de l'ALENA. Là aussi, le PNUD a pu proposer un accord en vue d'une reconversion coordonnée des groupes concurrents. Des problèmes internes ont été signalés pour une chaîne de supermarchés dont les difficultés techniques avaient été sous-estimées; il a fallu donc réaliser une grande partie des travaux de reconversion en dehors des heures ouvrables normales afin d'éviter une interruption des activités en cours. Au Costa Rica, une société a hésité entre l'utilisation d'hydrocarbures ou de HCFC-141b comme agent de gonflage de substitution et a mis beaucoup de temps à choisir entre différents concepts de reconversion.

50. En Asie, certains problèmes ont été signalés, qui ont trait au fait que des sociétés prévoyaient de réaliser la reconversion pendant les périodes de faible demande et de retarder l'élimination pour des raisons de coût dans un marché national très concurrentiel mais aussi au fait qu'il existe d'importants stocks d'éléments pour les réfrigérateurs à base de CFC. Dans certains cas, les fournisseurs de compresseurs ne se sont pas vraiment adaptés aux nouvelles exigences, ce qui retardait parfois les fournisseurs d'autre matériel.

51. ***Les agents d'exécution qui ont estimé que 12 mois seraient généralement nécessaires pour exécuter les premiers projets avaient sous-estimé la complexité du processus et pensent maintenant qu'il faudrait en moyenne 16 mois. L'équipe d'évaluation est d'avis qu'il faudrait normalement 24 mois.***

52. Les services de l'ozone ainsi que les sociétés étaient dans l'ensemble satisfaits des services fournis par les agents d'exécution et les fournisseurs sélectionnés. Cependant, ***les équipes d'évaluation ont recommandé que les agents d'exécution et les services nationaux de l'ozone fournissent davantage d'appui pendant l'exécution des projets, en particulier aux petites sociétés.***

XI. Coût des projets

53. De manière générale, le Fonds multilatéral ne couvrait pas la totalité des dépenses d'investissement des projets et les sociétés ont signalé avoir contribué financièrement à la reconversion, bien que leurs données ne soient pas toujours précises et cohérentes comme déjà indiqué dans la section 1.2. Les raisons de cette situation sont diverses; elles sont liées en partie à la réduction des fonds pendant le processus d'examen et d'approbation. Dans certains cas, des dépenses supplémentaires ont été engagées lorsque le plan de réadaptation n'a pas donné les résultats escomptés et dans d'autres cas lorsque la reconversion a été combinée avec l'exécution d'autres plans de modernisation élargis, dont les dépenses sont très difficiles à séparer de celles consacrées à la reconversion et ne sont pas toujours précisées en détail dans les rapports d'achèvement de projet (voir section IV ci-dessus). Au Chili, les sociétés ont reçu un paiement partiel comme convenu dans le descriptif de projet et les fonds ont été fournis une fois le projet mené à terme. Les équipes d'évaluation ont signalé que les crédits étaient toujours dégagés à temps pour permettre aux sociétés de réaliser la reconversion.

54. En ce qui concerne les surcoûts de fonctionnement, les sociétés choisissent généralement de recevoir dès le départ les crédits nécessaires pour six mois dans le cas de la réfrigération domestique et pour 24 mois dans le cas de la réfrigération commerciale. Dans certains cas, les crédits ont servi à financer l'achat de matériel vendu plus cher que le prix indiqué dans l'offre la moins disante techniquement acceptable. Ce choix a pour but de réduire les problèmes de pièces de rechange et/ou d'entretien, d'obtenir un appui technique supplémentaire du fournisseur ou d'insister pour continuer à travailler avec un fournisseur déjà connu de la société. Dans les projets évalués en Tunisie, les sociétés, l'ONUDI et le service national de l'ozone ont convenu, conformément aux directives applicables aux projets-cadres, de réorienter les surcoûts de fonctionnement en vue de financer le matériel supplémentaire nécessaire.

55. On a également noté qu'en cas de réduction des crédits, certaines sociétés renonçaient nécessairement au remboursement des dépenses de fonctionnement en utilisant plutôt les fonds pour des dépenses d'équipement supplémentaires. Le coût des matières et des composants sans CFC étant en baisse, les surcoûts de fonctionnement des projets futurs seront modestes voire nuls. ***La mission pour l'Amérique latine a recommandé de réévaluer le montant pour les dépenses d'équipement afin d'y inclure un plus grand nombre de projets d'élimination, en particulier pour les PME.***

56. Le fonds pour imprévus est diversement utilisé; les uns utilisent une infime portion du montant à dépenser tandis que les autres dépensent plusieurs fois le montant approuvé indiqué à cette rubrique dans le rapport d'achèvement de projet sans préciser le poste budgétaire pertinent. Dans ces cas, la société prend en charge le déficit. Dans les autres cas, ce poste budgétaire n'était pas utilisé du tout.

57. La tendance à la baisse du coût des composants sans CFC et des substituts au CFC s'accompagne d'une réduction des surcoûts de fonctionnement des projets ultérieurs et de sa part relative dans le coût total de la reconversion. Cela pourrait créer des difficultés pour certaines PME qui compensent partiellement l'insuffisance des crédits alloués aux dépenses d'équipement pour la reconversion grâce à une réorientation des crédits destinés aux surcoûts de fonctionnement. ***L'équipe pour l'Amérique latine a par conséquent recommandé que le secrétariat établisse un document directif sur les critères de définition des seuils de coût-efficacité pendant la période après l'élimination.***

58. ***L'équipe pour l'Asie a recommandé que les agents d'exécution utilisent entièrement les crédits qu'ils ont reçus au titre des dépenses d'appui pour les activités liées aux projets.*** Il s'agit notamment des voyages effectués par des membres du personnel à des fins de surveillance, leur présence sur les sites pendant la destruction du matériel, l'élaboration des rapports d'achèvement de projets ou d'autres visites nécessaires, de sorte que les projets soient exécutés conformément aux objectifs approuvés initialement dans le descriptif de projet.

XII. Surveillance et établissement de rapports

59. Les services nationaux de l'ozone et les sociétés ont généralement jugé convenables la surveillance et la supervision réalisées par les agents d'exécution pendant l'exécution des projets, bien que certains aient souhaité l'envoi de missions de supervision plus fréquentes. Comme

mentionné dans la Section 1.3, le service national de l'ozone et un représentant de l'agent d'exécution, généralement un consultant, ont assisté à la destruction de l'ancien matériel, lorsque cela a lieu (voir section 1.3 ci-dessus).

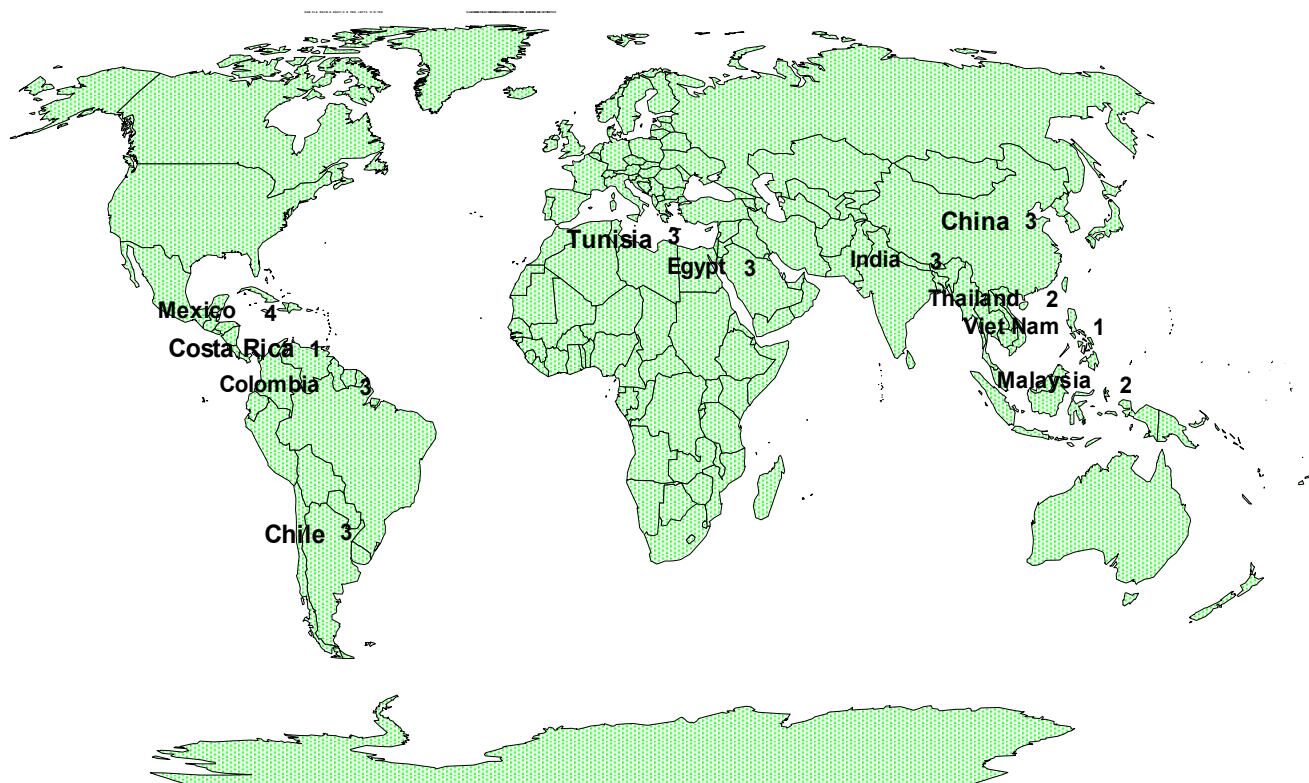
60. Les équipes d'évaluation ont relevé de graves insuffisances concernant la qualité des rapports d'achèvement de projet. Dans de nombreux cas, les informations relatives à la consommation d'ODS avant et après la reconversion n'étaient pas aussi complètes et détaillées que requis, et la liste des dépenses d'équipement et des dépenses de fonctionnement n'était pas assez détaillée pour permettre aux consultants de bien se préparer pour les visites des sociétés. En outre, les sociétés n'avaient pas été associées à l'élaboration ni à l'approbation des rapports d'achèvement des projets, et les services de l'ozone n'avaient généralement pas la version finale. Par ailleurs, rien n'indiquait que les sociétés n'avaient pas été disposées à fournir les informations demandées pour ces rapports. Le rôle joué par les services de l'ozone dans la mise au point des rapports d'achèvement de projet et dans la surveillance de la consommation d'ODS dans les sociétés après la reconversion n'était pas évident. Dans certains cas, le rapport indiquait toujours que les chiffres étaient toujours provisoires alors qu'on avait signalé que le projet était matériellement achevé depuis trois ans.

61. En ce qui concerne l'absence de données sur la consommation d'ODS dans de nombreux rapports d'achèvement de projet, il semblerait que ces données n'aient pas été demandées ou que, lorsqu'elles l'ont été, les sociétés n'aient pas répondu assez rapidement pour que les agents d'exécution puissent incorporer les données recueillies dans les rapports avant de les communiquer au secrétariat. Les commentaires des gouvernements ont été omis dans la plupart des cas, les évaluations d'ensemble étaient plutôt des listes de problèmes détaillés rencontrés et les sections sur les enseignements tirés ne sont guère utiles pour la conception de projets futurs. Un exemple particulièrement intéressant (Gigante au Mexique) a montré en revanche comment un rapport bien élaboré peut fournir des éléments fondamentaux pour établir des projets de directives pour d'autres projets à l'intention de l'utilisateur final.

62. Il convient de noter que le choix de l'échantillon de projets à évaluer était limité en raison de l'absence de rapports sur plusieurs projets achevés. Les visites des sociétés sont beaucoup plus difficiles à préparer et à effectuer lorsque les rapports d'achèvement de projet manquent. Bien que les agents d'exécution aient fait preuve de souplesse en fournissant des rapports pour plusieurs projets sélectionnés à brève échéance, cette situation est peu propice à la réalisation d'évaluations fondées sur un échantillon qui se veut représentatif.

63. ***Les équipes d'évaluation ont recommandé un certain nombre de mesures visant à améliorer le contenu des rapports d'achèvement de projet et à faire en sorte qu'ils soient plus complets et établis à temps***, comme indiqué dans le rapport de synthèse final présenté au Comité exécutif à sa 29e réunion (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/29/5).

ECHANTILLON DE SOCIETES DU SECTEUR DE LA REFRIGERATION VISITEES



Amérique latine et Caraïbe		Asie		Afrique	
Chili	3	Chine	3	Egypte	3
Colombie	3	Inde	3	Tunisie	3
Costa Rica	4	Malaisie	2		
Mexique	1	Thaïlande	2		
		Vietnam	1		
Total	11		11		6

APERCU DES PROJETS DU SECTEUR DE LA REFRIGERATION EVALUES
AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

Pays	Code	Société	Organ	PDO à éliminer selon le descriptif de projet	PDO éliminé selon le rapport intérim	PDO éliminé selon le PCR	PDO éliminé selon évaluation	Ecart entre élimination prévue et élimination effective	Date d'approb	Date d'achèvem	Fonds approuvés	Dépenses d'appui	Fonds décaissés	Solde	Coût-utilité prévu	Coût-utilité selon évaluat	Sous-secteur
Chili	CHI/REF/07/INV/18	Frigorent Frigorifico	BIRD	0,03	0,10	0,03	0,14	0,11	Juin-92	Oct-96	20 166	0	20 166	0	672,21	144,05	Com
	CHI/REF/07/INV/21	Mimet	BIRD	36,75	45,12	34,05	42,00	5,25	Juin-92	Dec-96	93 672	0	93 672	0	2,55	2,23	Com
	CHI/REF/07/INV/25	Supermercado Vicuna McKenna	BIRD	0,17	0,05	0,17	0,20	0,03	Juin-92	Fev-97	5 558	0	5 558	0	32,69	27,79	Com
Colombie	COL/REF/13/INV/06	Icasa	PNUD	72,00	72,00	49,33	49,00	-23,00	Juil-94	Oct-97	1 410 680	183 388	1 052 557	358 123	19,59		Dom
	COL/REF/18/INV/21	Unilemh (Challenger)	PNUD	17,00	17,00	34,96	35,00	18,00	Nov-95	Oct-97	155 350	20 196	153 457	1 893	9,14		Dom
	COL/REF/13/INV/08	Corelsa	PNUD	22,00	n.d.,	n.d.	22,00	0,00	Juil-94	Non,achevé	853 432	0	687 331	166 101	38,79		Dom
Costa Rica	COS/REF/18/INV/08	Atlas Electrica	PNUD	27,00	27,00	49,97	65,00	38,00	Nov-95	Mai-98	375 000	48 750	375 000	0	13,89	5,77	Dom
								0,00									
Mexique	MEX/REF/05/INV/09	Ojeda	BIRD	13,00	13,00	13,00	13,00	0,00	Nov-91	Dec-95	211 543	0	211 543	0	16,27	16,27	Com
	MEX/REF/05/INV/61	Gigante 1	BIRD	38,00	5,00	14,40	14,40	-23,60	Nov-91	Sep-97	496 380	0	496 380	0	13,06	34,47	Com
	MEX/REF/15/INV/30	Enresa Refrigerator	PNUD	47,00	47,00	47,00	47,00	0,00	Dec-94	Sep-97	867 033	112 714	811 406	55 627	18,45		Dom
	MEX/REF/23/INV/68	Torrey	ONUDI	15,10	n d *	n d *	15,10	0,00	Nov-97	Non achevé	228 165	29 661	3 334	224 831	15,11		Com
								0,00									
Total Amérique latine				288,05			302,84	14,79			4 716 979	394 710	3 910 404	806 575	16,38		

* Données provisoires du PCR (rapport d'achèvement de projet)

n.a. = non disponible; com = réfrigération commerciale dom = réfrigération domestique

APERCU DES PROJETS DU SECTEUR DE LA REFRIGERATION EVALUES : ASIE ET PACIFIQUE

Pays	Code	Société	Organ	PDO à éliminer selon le descriptif de projet	PDO éliminé selon le rapport intérim	PDO éliminé selon le PCR	PDO éliminé selon évaluation	Ecart entre élimination prévue et élimination effective	Date d'approb	Date d'achèvement	Fonds approuvés	Dépenses d'appui	Fonds décaissés	Solde	Coût-utilité prévu	Coût-utilité, selon évaluation	Sous-secteur
Chine	CPR/REF/16/INV/115	Haier Refrig Factory (foam part)	Allema.	174,0	174,0	203,0	174,0	0,0	Mars-95	Mars-95	1 336 918	0	1 336 918	0	7,68	7,68	Dom
	CPR/REF/16/INV/116	Haier Refrig Factory (refrigeration part)	Etats-Unis	29,0	n.d.,	Pas encore de PCR	29,0	0,0	Mars-95	Non, achevé	1 643 865	0	807 044	836 821	56,69		Dom
	CPR/REF/13/INV/71	Chang Ling Co Ltd	BIRD	70,0	72,0	72,0	69,4	-0,6	Juil-94	Sep-97	853 000	0	827 400	25 600	12,19		Dom
	CPR/REF/22/INV/204	Hualing Refrigerator	ONUDI	280,0	280,0	95,0 prelim. pour 1998	260,8	-19,2	Mai-97	Dec-97	879 788	114 372	652 299	227 489	3,14		Dom
Inde	IND/REF/10/INV/08	Blue Star	BIRD	36,0	34,6	36,0	35,3	-0,7	Juin-93	Dec-97	420 947	0	411 140	9 807	11,69		Com
	IND/REF/19/INV/90	Seepra Refrig Ltd	BIRD	15,0	13,9	15,0	14,2	-0,8	Mai-96	Juil-98	171 910	22 348	104 330	67 580	11,46		Com
	IND/REF/18/INV/62	V Krishna & Co	BIRD	14,8	13,7	PCR attendu	14,0	-0,8	Nov-95	Sep-98	147 020	19 113	47 868	99 152	9,93		Com
Malaisie	MAL/REF/15/INV/51	MelCom	BIRD	99,7	91,7	99,7	87,6	-12,1	Dec-94	Jan-96	1 276 500	0	1 234 337	42 163	12,80		Dom
	MAL/REF/12/INV/29	Sharp-Roxy	PNUD	65,0	65,0	48,6	65,0	0,0	Mars-94	Dec-97	962 000	125 060	858 568	103 432	14,80		Dom
Thaïlande	THA/REF/10/INV/17	Thai Toshiba Electric Industries (Phase I)	BIRD	Non appl.	Non appl.	Non appl.	Non appl.	Non appl.	Juin-93	Jan-97	823 000	0	667 037	155 963	Non appl.	Non appl.	Dom
	THA/REF/21/INV/62	Thai Toshiba Electric Industries (Phase II)	BIRD	96,0	89,1	89,0	89,0	-7,0	Fev-97	Jan-97	316 957	41 204	297 733	19 224	3,30		Dom
	THA/REF/13/INV/33	Sanden	PNUD	21,0	21,0	88,0	21,0	0,0	Juil-94	Juin-98	533 800	69 394	533 800	0	25,42	25,42	Com
Vietnam	VIE/REF/15/INV/04	SEAPRO-DEX Co	UNIDO	40,0	40,0	n.d	40,3	0,3	Dec-94	Dec-96	497 070	497 070	64 619	493 594	3,476	12,43	
Total Asie					940,5			899,6	-40,9			9 862 775	456 111	8 272 068	1 590 707	10,49	

* n.a. = non disponible; com = réfrigération commerciale dom = réfrigération domestique

APERCU DES PROJETS DU SECTEUR DE LA REFRIGERATION EVALUES :
AFRIQUE

Pays	Code	Société	Organ	PDO à éliminer selon le descriptif de projet	PDO éliminé selon le rapport intérim.	PDO éliminé selon le PCR	PDO éliminé selon évaluation	Ecart entre élimination prévue et élimination effective	Date d'approb.	Date d'achèvem	Fonds approuvés	Dépenses d'appui	Fonds décaissés	Solde	Coût-utilité prévu	Coût-utilité selon évaluat	Sous-secteur
Egypte	EGY/REF/15/INV/44	Royal Engineering/Fricool	PNUD	20,0	2,0	20,6*	20,8	0,8	Dec-94	Sep-98	539 000	70 070	409 869	129 131	26,95		Com
	EGY/REF/13/INV/32	Delta Industrial	ONUDI	97,0	117,0	67,0*	97,0	0,0	Juil-94	Mai-97	2 611 986	339 558	2 474 969	137 017	26,93		Dom
	EGY/REF/15/INV/38	HelWan	ONUDI	7,5	7,5	7,5*	7,5	0,0	Dec-94	Dec-98	644 239	83 751	544 578	99 661	85,90		Dom
Tunisie	TUN/REF/19/INV/17	Six petits fabricants de réfrigérateurs	ONUDI	78,5	78,5	78,5*			Mai-96	Mai-97	764 557	99 392	633 735	130 822	9,74		Dom
		Sotufem***	ONUDI	17,0	n.d.	n.d.	17,0	0,0	Mai-96	n.d.	120 791	n.d.	n.d.		7,11	n.d.	Dom
		Gan***	ONUDI	32,0	n.d.	n.d.	32,0	0,0	Mai-96	n.d.	191 705	n.d.	n.d.		5,99	n.d.	Dom
	TUN/REF/23/INV/27	Terminal Umbrella of 7 Manufacturers	ONUDI	29,0	29,0	29,0*			Nov-97	Dec-98	374 111	48 634	72 830	301 281	12,90		Com
		Frigo Baf ***	ONUDI	1,5	n.d.	n.d.	1,5	0,0	Nov-97	n.d.	89 950	n.d.	n.d.		59,97	n.d.	Com
Total Afrique				175,00*			175,8	0,8			4 197 671	641 406	4 135 981	61 690	23,99		

* Données provisoires du Rapport d'achèvement de projet

** Pour le chiffre total d'élimination d'ODS seulement ceux qui correspondent aux objectifs des compagnies visitées ont été comptés

*** L'ONUDI n'a pas fourni les chiffres effectifs concernant l'élimination d'ODS et les fonds décaissés pour chaque société

n.a. = non disponible; com = réfrigération commerciale dom = réfrigération domestique